

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 20 juillet 2015****CP2015\_07\_32  
id. 1924**

*L'an deux mille quinze le vingt juillet , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL*

**FONDS DÉPARTEMENTAL D'INTERVENTION AGRICOLE (FDIA)**

Créé en 1989 dans le prolongement du Plan d'Action Agricole (1986-1988), le Fonds Départemental d'Intervention Agricole a pour objectif d'accompagner l'évolution de l'économie agricole du Tarn-et-Garonne.

Il permet d'intervenir, tant sur le développement et la promotion des productions départementales ou locales, que sur la défense sanitaire, la protection des cultures et la prise en compte des besoins environnementaux par l'agriculture.

L'Assemblée Départementale, lors du vote du Budget Primitif 2015, a réaffirmé sa volonté de reconduire ce fonds. Il est doté d'une enveloppe de 350 000 €.

Conformément aux dispositions définies par notre Assemblée en 1994, les dossiers, après analyse technique et instruction par nos services, sont examinés par la Commission Agriculture et Ruralité, et soumis à la décision de la Commission Permanente.

Ces dossiers sont regroupés par rubrique :

Contrats de Pays : aides aux filières et micro-projets,  
Soutien aux filières végétales et animales,  
Fonds de défense sanitaire,  
Environnement,  
Appui technique aux structures,  
Manifestations exceptionnelles,  
Promotion,  
Divers.

Je vous propose donc d'examiner une deuxième tranche de dossiers pour chacune de ces rubriques pour lesquels la Commission Agriculture et Ruralité a émis un avis favorable sur mes propositions lors de sa réunion du 16 juin dernier.

#### **CONTRATS DE PAYS** **Aides aux filières et micro-projets**

La grande souplesse du F.D.I.A. en fait un outil particulièrement adapté aux contrats de pays.

*Pas de dossier dans cette tranche.*

#### **SOUTIEN AUX FILIERES VEGETALES ET ANIMALES**

Il s'agit de dossiers portés par des filières départementales ayant un impact fort en terme de développement, d'expérimentation, de mise aux normes ou de maintien d'un potentiel de production et de marché.

*Détail des dossiers en annexe.*

#### **FONDS DE DEFENSE SANITAIRE**

Si la défense sanitaire des troupeaux est l'axe principal de ce fonds, il peut aussi être mobilisé pour la défense des cultures, notamment lorsqu'elles sont menacées par de nouveaux parasites ou maladies.

*Pas de dossier dans cette tranche.*

#### **ENVIRONNEMENT**

Cette rubrique regroupe les actions participant au respect de l'environnement et à la protection des milieux.

*Pas de dossier dans cette tranche.*

## **APPUI TECHNIQUE AUX STRUCTURES**

La grande diversité des productions et l'évolution extrêmement rapide des techniques, des moyens culturels, et des démarches administratives, ont nécessité la mise en place de services et d'appuis techniques collectifs.

Les professionnels agricoles se sont dotés de structures chargées d'assurer ces fonctions sur le terrain auprès des agriculteurs qui y adhèrent. Ces structures sollicitent l'aide du Conseil Général pour des actions ponctuelles afin d'en réduire le coût résiduel à la charge des agriculteurs.

L'aide du Département peut être annuelle ou pluriannuelle. Dans ce dernier cas, elle peut être dégressive.

*Détail des dossiers en annexe.*

## **MANIFESTATIONS EXCEPTIONNELLES**

Le Conseil Général soutient traditionnellement un nombre important de manifestations qui animent la vie et l'activité des cantons ruraux du département, en associant l'activité agricole à des animations diverses autour du thème de la ruralité et des produits du terroir.

*Détail des dossiers en annexe.*

## **PROMOTION**

La valorisation des productions du Tarn-et-Garonne est non seulement liée à l'amélioration de la qualité, mais aussi à un effort de promotion.

Les dossiers présentés concernent des actions de promotion des produits et du cheptel.

*Détail du dossier en annexe.*

## **DIVERS**

*Pas de dossier dans cette tranche.*

Dans la mesure où ces propositions seraient retenues, la situation budgétaire serait la suivante :

|                                             |                  |
|---------------------------------------------|------------------|
| * Autorisation d'Engagement 2015 .....      | 350 000 €        |
| * Engagement à ce jour .....                | 40 367 €         |
| * Engagement à la présente Commission ..... | <b>104 982 €</b> |
| * Disponible sur l'exercice 2015 .....      | 204 651 €        |

Les dépenses afférentes seront imputées à l'article **67452**, sous-fonction **928** du Budget Départemental.

### DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu l'avis de la commission agriculture et ruralité réunie le 16 juin 2015,

Après en avoir délibéré,

#### LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde, au titre du fonds départemental d'intervention agricole (F.D.I.A.), les subventions telles que réparties en annexe, d'un montant global de 104 982 € ;
- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 67452, sous-fonction 928 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC